

Pourquoi vouloir fusionner les zones de police bruxelloises ?

On peut en effet se demander pourquoi le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) et Bart De Wever, bourgmestre d'Anvers, veulent, à ce point, fusionner les zones de police de Bruxelles quand on constate, chiffres à l'appui, que d'autres zones de police déjà fusionnées, celle d'Anvers par exemple, coûtent plus cher pour moins d'efficacité ?

Dans une analyse comparant l'organisation, le coût et l'efficacité des zones de police bruxelloises avec les zones de police uniques de quatre autres grandes villes belges (Anvers, Gand, Liège et Charleroi), on constate indéniablement que la fusion de nos zones de police n'aurait aucun sens.

Nos policiers, répartis en six zones, coûtent moins aux contribuables tout en étant plus efficaces (criminalité plus faible, voire en baisse) que leurs collègues anversoises et gantoises !

En voici la preuve chiffrée avec les données de 2013 (2014 et 2015 n'étant pas encore disponibles)

Zone de police d'Anvers ... la plus coûteuse

La moyenne nationale des dotations aux zones de police est de 318€ par habitant, alors que quatre des cinq grandes villes analysées se situent sous la moyenne, on constate qu'Anvers octroie une dotation supérieure de 20% à cette moyenne, alors que le coût global des six zones de police bruxelloises est sous la moyenne nationale

Les Anversoises consacrent 27% de plus que les Bruxelloises au financement de leur police.

Il est dès lors difficile de prétendre que l'organisation décentralisée de la police à Bruxelles est un facteur de surcoût par rapport à un modèle de zone unique tel qu'Anvers !

La police bruxelloise coûte 81 € de moins par an par habitant qu'à Anvers

Noms des zones	Population	Dotation communale (€)	Effectif policier (ETP 2013)	€/habitant
Bruxelles 19	1.175.173	356.077.419	5.239	303
Anvers	513.570	197.232.374	2.126	384
Gand	253.266	75.104.779	1.018	297
Charleroi	202.480	57.781.000	890	285
Liège	195.968	57.200.000	1.043	292
Total -moyenne	2.340.457	743.395.572	10.316	318

Sources : SPF Economie & infozone ;

Nombre de policiers pour les cinq grandes villes

On constate aussi que les cinq grandes villes du pays ont déterminé un cadre policier théorique (organique) tournant autour du chiffre pivot de 49 policiers /10.000 habitants. Les cadres bruxellois et gantoises correspondent pratiquement à cette moyenne, alors que les villes wallonnes souhaitent davantage de policiers (56 à Charleroi et 57 à Liège) et la ville d'Anvers relativement moins.

Excepté à Anvers, les cadres sont loin d'être remplis (-7% en moyenne), même si on note une amélioration par rapport à la situation de 2009 (-11% en moyenne)

Nombre de policiers prévu au cadre et réellement en fonction dans 5 grandes villes du pays (au 31/12/2013)

Noms des zones	Population	Cadre organique (souhaité)	Cadre effectif	Ecart en %	ETP - équiv tps plein	Nbre policiers souhaité/10.000 hab	Nbre réel de policiers ETP /10.000 hab
Bruxelles 19	1.163.486	5.871	5.459	-7%	5.239	50	45
Bruxelles sans zone Bruxelles-Ixelles	909.747	3.427	3.220	-6%	3.104	38	34
Anvers	510.610	2.143	2.160	1%	2.126	42	42
Gand	251.133	1.172	1.030	-12%	1.018	47	41
Charleroi	202.730	1.132	898	-21%	890	56	44
Liège	196.291	1.113	1.043	-6%	1.043	57	53
Total	2.324.250	11.431	10.590	-7%	10.316	49	44

Sources : SPF Economie & Infozone

Bruxelles en sous-effectif policier...

Malgré un déficit de 7% par rapport au cadre, Bruxelles dispose de 45 policiers /10.000 habitants, soit un peu plus que les autres grandes villes, à l'exception de Liège.

Et pourtant, Bruxelles est l'une des villes les plus sûres du pays

Bruxelles est, n'en déplaise aux esprits chagrins, l'une des villes les plus sûres du pays !

Depuis 2000, la criminalité y évolue plus favorablement que dans les autres grandes villes, à l'exception de Liège (où, partant d'un niveau très élevé, elle évolue favorablement à la baisse).

Evolution du nombre de faits criminels / 1.000 habitants				
	2000	2006	2010	2014
Bruxelles 19	172	174	164	138
Anvers	147	159	163	139
Gand	133	160	153	138
Charleroi	185	173	178	175
Liège	262	244	225	220

Rien n'indique donc qu'il existe des problèmes bruxellois particuliers qui exigeraient une remise en cause fondamentale de l'organisation policière actuelle.

Sans compter un argument non négligeable : la bonne connaissance du terrain des policiers qui, répartis en six zones, ont une proximité bien plus grande avec les habitants.

Cette étude comparative démontre au contraire que la police bruxelloise, dans son ensemble, réussit à garantir, par rapport aux quatre autres villes belges, moins de criminalité avec moins de policiers par habitant et pour un coût moindre pour le contribuable bruxellois.

Par contre, n'en déplaise à Bart De Wever, la police de la ville d'Anvers est la plus coûteuse du pays, pour une efficacité similaire ! Le gouvernement fédéral ferait donc mieux de revoir à la hausse le financement des zones de polices bruxelloises pour leur permettre un fonctionnement encore plus optimal en augmentant le nombre de policiers au cadre. C'est d'ailleurs ce que demandait une motion adoptée en janvier par le conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert !

Une motion contre la fusion des zones de polices

Rappelons que sur proposition de la conseillère Delphine De Valkeneer (LB-Défi) le conseil communal de Woluwe-Saint-Lambert a adopté, lors de sa séance du 27 janvier 2016, une motion refusant toute fusion des zones de police bruxelloises.

Demandant au Parlement bruxellois d'instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les collaborations existantes entre les services de sécurité fédéraux et locaux, d'évaluer son efficacité en termes de prévention et de répression du terrorisme.

Demandant au gouvernement fédéral

- De refuser toute fusion des zones de police bruxelloises et d'accélérer les procédures de recrutement des policiers à Bruxelles
- De renoncer à la réduction budgétaire et de pourvoir au financement des zones bruxelloises sur la base de leurs besoins réels
- De prévoir que la ré-indexation de la dotation fédérale se basera sur une dotation fédérale au moins égale au montant prévu dans le budget 2014, soit un montant de 764 millions d'euros
- Afin de renforcer leur efficacité, de préciser la méthodologie à suivre par les autorités communales concernant les "foreign terrorist fighters" ainsi que les critères d'évaluation du profil radical des personnes à surveiller
- De mettre en oeuvre un plan d'action national visant à améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les zones de police et le gouvernement fédéral, dans le respect des compétences propres à chaque niveau de pouvoir.

